

Airaines
 Arguel
 Aumont
 Avelenges
 Beaucamps-Le-Jeune
 Beaucamps-Le-Vieux
 Belloy-Saint-Léonard
 Bergicourt
 Bettembos
 Blangy-Sous-Poix
 Bougainville
 Briquemesnil-Floxicourt
 Brocourt
 Bussy-Les-Poix
 Camps-En-Amiénois
 Caulières
 Courcelles-Sous-Moyencourt
 Croixrault
 Dromesnil
 Éplessier
 Équennes-Éramecourt
 Famechon
 Fluy
 Fourcigny
 Fresnoy-Au-Val
 Fricamps
 Gauville
 Guizancourt
 Hescamps
 Hornoy-Le-Bourg
 Lachapelle
 Lafresguimont-Saint-Martin
 Laleu
 Lamaronde
 Le Quesne
 Lignières-Chatelain
 Liomer
 Marlers
 Meigneux
 Méreaucourt
 Méricourt-en-Vimeu
 Métigny
 Mollies-Dreuil
 Montagne-Fayel
 Morvillers-Saint-Saturnin
 Moyencourt-Les-Poix
 Neuville-Coppegueule
 Offignies
 Oissy
 Poix-De-Picardie
 Quesnoy-Sur-Airaines
 Quevauvillers
 Riencourt
 Saint-Aubin-Montenoy
 Sainte-Ségré
 Saint-Germain-Sur-Bresle
 Saulchoy-Sous-Poix
 Tailly
 Thieulloy-L'abbaye
 Thieulloy-La-Ville
 Villers-Campsart
 Vraignes-Les-Hornoy
 Warlus

PLUi

SUD-OUEST AMIÉNOIS

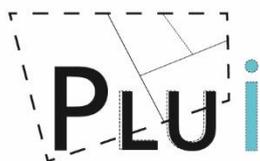
LE PADD

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

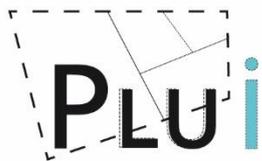


VERSION PROVISOIRE

ARRÊT DU PROJET
16 DÉCEMBRE 2019



| | |
|--|----|
| Introduction..... | 3 |
| Une vision pour 2035... .. | 5 |
| ...Déclinée en 3 ambitions | 7 |
| Les orientations..... | 8 |
| AMBITION A UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET EQUILIBRE, OU IL FAIT BON VIVRE | |
| 1. Conforter un maillage de bourgs au service du territoire et de ses habitants | 8 |
| 2. Respecter la ruralité du territoire | 11 |
| 3. Valoriser les espaces naturels et maintenir la diversité paysagère | 14 |
| 4. Porter attention aux risques sur le territoire, préserver les ressources | 16 |
| 5. Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire..... | 18 |
| 6. Organiser et développer l'offre économique, commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité territoriale | 21 |
| AMBITION B UN TERRITOIRE REFERENCE EN MATIERE D'INNOVATIONS ET D'ECONOMIE VERTE | |
| 7. Penser le développement économique et la transition énergétique en encourageant l'innovation | 23 |
| 8. Développer et valoriser les atouts touristiques du territoire | 26 |
| 9. Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens | 28 |
| AMBITION C UN TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET INTERGENERATIONNEL | |
| 10. Permettre aux jeunes de bien grandir sur le territoire | 29 |
| 11. Proposer une offre de logements diversifiée répondant aux différents besoins | 31 |
| 12. Articuler politique de santé et amélioration du cadre de vie | 32 |
| 13. Diversifier l'offre de transports pour favoriser une mobilité durable..... | 33 |
| Tableau croisé Ambitions/Orientations | 37 |



SOMME SUD-OUEST

INTRODUCTION

Avec le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), c'est une nouvelle page de l'histoire collective de notre communauté de communes Somme Sud-Ouest qui s'écrit. Ce document formalise notre projet politique pour les quinze prochaines années, dans la continuité du projet de territoire qui avait été élaboré en 2012. La singularité de la situation tient au contexte de fusion intercommunale intervenue au 1^{er} janvier 2017. Ce PLUi XL (63 communes) constituera en effet l'un des trois PLUi élaborés au sein de notre EPCI XXL (121 communes).

A travers ces pages, s'esquisse une stratégie d'aménagement et d'actions globale et cohérente, ambitieuse mais aussi pragmatique, qui a vocation à améliorer notre fonctionnement quotidien en proposant des solutions à court, moyen et long termes. Fédérateur, ce projet doit favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette première version du PADD est le fruit de multiples échanges : des ateliers de travail avec les délégués au PLUi des 63 communes pour définir les priorités du territoire, des ateliers thématiques, des commissions « urbanisme » composées d'élus de Somme Sud-Ouest dans son ensemble, des visites de terrain pour appréhender les réalités physiques et apporter une valeur ajoutée au projet. En l'état, il doit être considéré comme un document évolutif, support aux débats qui vont avoir lieu en conseil communautaire, et dans les conseils municipaux, dans les prochaines semaines.

L'avenir du Sud-Ouest amiénois est abordé dans un cadre de réflexion élargi ; celui de la nouvelle échelle de notre intercommunalité XXL et celui du SCoT. Le SCoT du Grand Amiénois, approuvé le 21 décembre 2012, à l'échelle des 12 intercommunalités et des 381 communes qui le composaient alors, constitue en cela un guide précieux pour les collectivités chargées de sa mise en œuvre. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014 a conforté le SCoT comme document de référence pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme. L'esprit qu'ont voulu lui donner les élus du Grand Amiénois est celui d'un document accompagnateur mais pas celui d'un cadre castrateur susceptible d'empêcher la pleine expression des projets de territoire locaux.

Le PADD est une pièce maîtresse de notre PLUi. Il fait le lien entre, d'une part, les enjeux identifiés à l'issue de la phase d'état des lieux et de diagnostic du territoire et, d'autre part, la traduction de nos intentions dans les pièces réglementaires (documents graphiques et règlements), et dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) à venir.

Si le PADD se doit de répondre aux obligations fixées par l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, il est simultanément le support par lequel les élus expriment avec conviction leur vision et leurs intentions pour l'avenir. C'est notamment au travers du contenu de cette pièce centrale que le PLUi du Sud-Ouest amiénois doit s'affirmer, à la fois, comme un document de planification territoriale et urbaine et comme un accompagnateur du développement humain.

Contenu du projet d'aménagement et de développement durables selon l'article L.151-5 du code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Le diagnostic réalisé sur le territoire du Sud-Ouest amiénois a permis d'identifier plusieurs enjeux :

- Maintien d'une agriculture diversifiée
- Le maintien de l'élevage
- La diversification (hébergement, vente directe, ...) de l'activité agricole
- Le maintien d'un lien entre agriculteurs et non agriculteurs
- Communication et accompagnement

Agriculture respectueuse de la nature



- Création d'emplois
- Accueil d'entreprises et de commerces
- Zones d'activités dans les pôles
- Développement d'un tourisme porteur d'emplois et respectueux de l'environnement local
- Promotion du territoire et de ses atouts au service de son développement

Attractivité économique



- Amélioration de l'habitat
- Lutte contre la vacance
- Diversification de l'offre de logements
- Croissance démographique dans les bourgs et bassins d'emploi
- Organisation scolaire
- Scolarisation jusqu'au BAC sur le territoire
- Diversification et renforcement des services offerts à la population
- Promotion des services offerts aux administrés

Attractivité résidentielle



- Développement d'une offre alternative de déplacements
- Création de pôles d'échanges multimodaux
- Amélioration des échanges avec la métropole amiénoise
- Sécurisation des routes

Mobilité diversifiée



- Préservation d'un maillage territorial équilibré (des pôles « forts » au service des communes rurales)
- Développement des petites communes

Equilibre du territoire



- Protection des espaces naturels
- Préservation des qualités environnementales du territoire
- Prise en compte des risques naturels
- Préservation du caractère rural du territoire
- Préservation des tours de ville et des espaces écrans autour des villages
- Maintien de l'habitat rural
- Urbanisation respectueuse des paysages

Préservation de l'environnement et des paysages



Le partage de ces enjeux a conforté les élus de Somme Sud-Ouest dans une volonté commune, mère de l'action publique :

Faire du Sud-Ouest amiénois, et par conséquent de Somme Sud-Ouest dans son ensemble, un territoire d'excellence, de richesses, de talents, de bien-vivre, et porteur d'énergies.

Le Sud-Ouest amiénois est un territoire rural, il le revendique plus encore qu'il ne l'assume ; il refuse le discours misérabiliste qui est souvent associé aux espaces ruraux, il refuse tout autant la condescendance avec laquelle ils sont tout aussi souvent regardés.

Fort de la singularité de son organisation territoriale multipolaire, il sait que son autre atout est de n'être ni trop près ni trop loin du moteur métropolitain qu'est l'agglomération d'Amiens. Cette proximité distante est le gage d'un équilibre possible entre accès aux équipements et services métropolitains (enseignement supérieur, recherche, services aux entreprises, congrès nationaux et internationaux...) et développement local.

Pour Somme Sud-Ouest aujourd'hui, comme pour le Sud-Ouest amiénois hier, la conduite de politiques publiques ambitieuses doit être considérée comme un levier et non comme une fin. Le PLUi est donc appréhendé selon la même approche : contribuer à faire de Somme Sud-Ouest un territoire d'excellence aux excellences plurielles.

En étant lauréat, voici plusieurs années, de l'appel à projet « Territoire d'excellence rurale », en devenant autorité organisatrice de mobilités au travers d'un modèle économique original, en portant la maîtrise d'ouvrage d'équipements de premier rang (cinéma le Trianon de Poix-de-Picardie, centre aquatique Aquasoa...) ou, encore, en étant la cheville ouvrière de la candidature du Grand Amiénois pour accueillir le Technocentre régional sur la méthanisation, Somme Sud-Ouest a montré qu'il ne manquait jamais d'ambition.

2 \ ... DÉCLINÉE EN 3 AMBITIONS

S'affirmer comme territoire d'excellence ne relève pas du slogan de communication ou d'une déclaration présomptueuse. L'excellence, c'est, pour Somme Sud-Ouest, la condition pour répondre aux enjeux planétaires du développement durable, pour apporter sa contribution à cet objectif collectif que doivent être la construction, pierre par pierre, de lendemains soutenables.

L'excellence trouve place dans le vivable, au croisement du social et de l'environnement ; l'excellence s'exprime dans le viable, à l'intersection de l'environnement et de l'économie ; l'excellence, enfin, prend corps dans l'équitable, à la conjonction de l'économie et du social.

Avoir l'ambition d'être un territoire d'excellence, c'est être en capacité de décliner cette volonté en trois ambitions qui pourraient être qualifiées d'opérationnelles :

- Ambition A apportant réponses au vivable : un territoire attractif et équilibré, où il fait bon vivre,
- Ambition B s'inscrivant dans le champ du viable : un territoire référence en matière d'innovations et d'économie verte,
- Ambition C s'appropriant les enjeux de l'équitable : un territoire de développement solidaire et intergénérationnel.

Les élus de Somme Sud-Ouest ont retenu le principe d'une structuration de ce PADD à partir de ces trois ambitions. Afin d'assurer une certaine facilité de lecture et de favoriser une bonne compréhension du projet de territoire, chacune d'entre-elles se décline en plusieurs orientations qui sont de nature à permettre d'atteindre la réalisation de cette ambition.

Ce mode d'organisation en arborescence du document est susceptible de laisser penser à un rattachement exclusif d'une orientation à une ambition. Il n'en est rien. Il faut considérer que ce rattachement correspond à une thématique dominante ; pour autant, chaque orientation revêt un caractère transversal. Cette transversalité est exposée au travers de l'encadré qui est proposé à chacune des premières pages des trois chapitres, mais aussi par le biais du tableau croisé proposé en fin de document. Ce dernier permet d'apprécier le degré de contribution de chaque orientation pour répondre à l'atteinte de l'ensemble des ambitions.

A



Un territoire attractif et équilibré, où il fait bon vivre

1. Conforter un maillage de bourgs au service du territoire et de ses habitants
2. Respecter la ruralité du territoire
3. Valoriser les espaces naturels et maintenir la diversité paysagère
4. Porter attention aux risques sur le territoire, préserver les ressources
5. Maintenir l'attractivité du territoire
6. Organiser et développer l'offre économique, commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité économique

Les autres orientations du PADD permettant d'atteindre cette ambition :

8. Développer et valoriser les atouts touristiques du territoire
9. Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens
10. Permettre aux jeunes de bien grandir sur le territoire
11. Proposer une offre de logements diversifiée répondant aux différents besoins
12. Articuler politique de santé et amélioration du cadre de vie
13. Diversifier l'offre de transports pour favoriser une mobilité durable

1. CONFORTER UN MAILLAGE DE BOURGS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

La communauté de communes profite d'une armature urbaine structurée qui maille l'ensemble du territoire et lui offre les conditions d'un développement et d'une attractivité équilibrés. La collectivité entend conforter ce maillage territorial reposant sur plusieurs bourgs, dont les deux principaux sont géographiquement excentrés.

Conforter le rôle des pôles par bassin de proximité et leur complémentarité au sein du territoire

Territoire vaste et singulier dans son organisation, la communauté de communes entend affirmer le fonctionnement multipolaire du Sud-Ouest amiénois et pérenniser son armature reposant sur un réseau de pôles structurants intermédiaires (Airaines et Poix de Picardie), de pôles de proximité (Beaucamps le Vieux, Hornoy le Bourg et Quevauvillers) et de pôles relais (Molliens-Dreuil). A ce titre, la communauté de communes veillera à :

- assurer la complémentarité de ces pôles à l'échelle intercommunale en termes d'équipements et de services en adéquation avec le développement démographique et économique envisagé et la desserte en transports collectifs existante et à venir pour chaque bassin de proximité.
- garantir la plurifonctionnalité de chaque pôle, hiérarchisée en fonction de son poids structurant sur le territoire, au profit de l'espace rural qui l'entoure. Il s'agit de veiller à ce que chaque pôle puisse répondre aux besoins de proximité des habitants situés dans son aire d'attractivité et le cas échéant, offrir les conditions du renforcement et/ou du développement des équipements, des services et de l'emploi.

Dynamiser les bourgs centres

Pour conforter l'armature territoriale du Sud-Ouest amiénois, disposer de pôles forts au service du territoire et de ses habitants et renforcer l'attractivité territoriale, un des leviers potentiels est de mener une politique en faveur de la revitalisation des bourgs centres.

Plusieurs pistes peuvent être développées pour réussir cette revitalisation, couplées aux politiques d'habitat et de développement des équipements et services. Des orientations d'aménagement et de programmation pourront préciser les actions et aménagements des centres bourgs du Sud-Ouest amiénois :

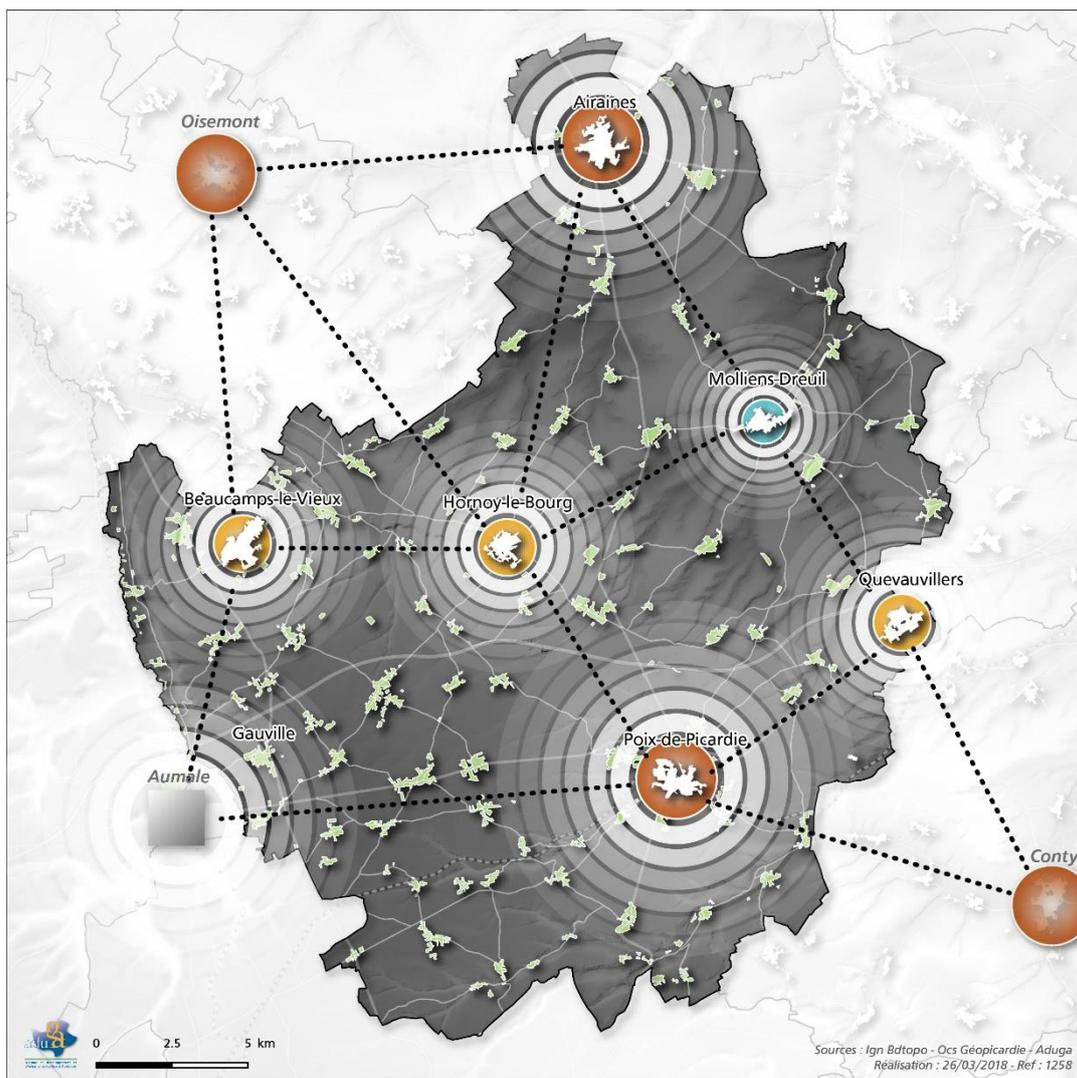
- dynamiser l'activité économique et commerciale en cœur de ville (requalifier les friches, développer le partenariat avec l'union commerciale...)
- faire des espaces publics des espaces à vivre qui soient réaffirmés comme des lieux de rencontres et d'échanges (requalifier, moderniser et animer les places, créer des aires de jeux et des équipements sportifs, développer les aménagements touristiques...)
- améliorer l'image du bourg (améliorer la circulation piétonne, cyclable et le stationnement, améliorer la signalétique, sécuriser et embellir les traversées de bourg et les espaces publics, végétaliser les centres bourgs...)

Respecter la densification du territoire en tenant compte du développement des communes rurales

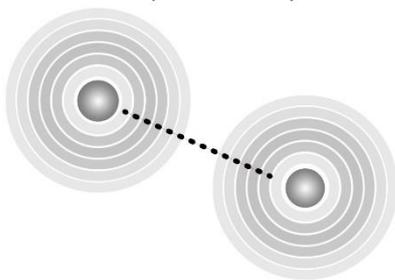
Le confortement des pôles et la complémentarité fonctionnelle entre ceux-ci servent les communes rurales qui, ainsi, bénéficient des équipements, services et emplois offerts par les bourgs selon une échelle de proximité rendue possible par le maillage territorial du Sud-Ouest amiénois. Nombre d'habitants aspirent à concilier ce cadre de vie agréable (espaces de nature) tout en ayant la meilleure desserte en équipements et en services possible. L'armature du Sud-Ouest amiénois est gage du dynamisme des communes rurales qui sont attractives de par leur proximité avec les pôles ou avec les bassins d'emploi tels que l'agglomération amiénoise et la vallée de la Bresle. Outre le développement des pôles du territoire, il s'agira de :

- maintenir et permettre le dynamisme et le développement raisonné des communes rurales, adapté aux caractéristiques de chacune et également fonction des disponibilités foncières et bâties existantes.

CARTE 1 : Conforter un maillage de bourgs au service du territoire et de ses habitants



Conforter le rôle des pôles et leur complémentarité



-  Pôle intermédiaire
-  Pôle de proximité
-  Pôle relais
-  bourg centre à dynamiser
-  Commune rurale
-  Pôle extérieur à la CC250

2. RESPECTER LA RURALITE DU TERRITOIRE

Vaste et peu dense, le territoire intercommunal présente une identité rurale marquée et préservée. Il se caractérise notamment par une activité agricole riche, variée et performante, un patrimoine construit bien présent et des paysages diversifiés et remarquables. La communauté de communes souhaite affirmer ce trait de caractère en veillant à respecter sa dimension rurale, notamment dans les secteurs périurbains placés sous l'influence des marchés immobiliers amiénois.

Soutenir l'activité agricole, activité prégnante du territoire et façonneuse de paysage

La communauté de communes et les communes conforteront l'atout que représente l'agriculture pour le Sud-Ouest amiénois. Pour se faire, plusieurs objectifs :

- conforter l'activité d'élevage (respect des périmètres sanitaires départementaux et des périmètres ICPEa ; préserver les capacités foncières nécessaires à l'élevage et aux exploitations, prise en compte des projets d'installation, d'agrandissement ou de modernisation des exploitations) ;
- contribuer au développement d'autres formes d'agriculture (maraîchage, agriculture biologique...) ouvrant à de nouveaux marchés ;
- valoriser la diversification de l'activité agricole (vente directe et en circuits courts, accueil ou hébergement touristique, nouveaux débouchés (implantation d'une cuisine centrale)) ;
- encourager et accompagner la reconversion des sièges et bâtiments d'exploitation agricole, notamment des bâtis les plus remarquables, en cas d'arrêt d'activité ou de bâtiments désaffectés.

Préserver et mettre en valeur le patrimoine local, facteur d'identité

Le patrimoine bâti fait partie intégrante des paysages du Sud-Ouest amiénois. Outre les 23 édifices protégés au titre des Monuments historiques, le territoire dispose d'un patrimoine historique remarquable constitués de nombreux bâtiments singuliers non protégés et d'un petit patrimoine considérable.

La communauté de communes et les communes encourageront la préservation, la restauration et l'entretien du patrimoine vernaculaire présent notamment dans les villages. L'intention est de se réapproprier cet héritage patrimonial :

- l'habitat vernaculaire (tout en permettant son adaptation aux modes de vie et au niveau de confort actuel) ;
- le petit patrimoine religieux (calvaires, croix, cimetières, chapelles) ;
- les espaces publics typiques : mails picards, mares-abreuvoirs.

L'objectif est de valoriser cet héritage à travers les différents types d'espaces (cœur de bourgs, franges urbaines, grand paysage), les ensembles emblématiques et les singularités du territoire et d'accompagner les pratiques et savoir-faire notamment artisanaux susceptibles de préserver cet héritage dans le temps (par exemple, valorisation et accompagnement de la restauration des bâtiments en torchis).

Valoriser, voire recréer la nature dans les villages et entre les villages: mares, réseau de haies, ceintures vertes et tours de ville...

Les villages du Sud-Ouest amiénois regorgent d'éléments végétaux et vivants, qui font les paysages et constituent l'identité du territoire. Ils leur permettent d'assurer aujourd'hui encore des fonctions de réservoirs de biodiversité. La communauté de communes et les communes encourageront :

- la valorisation du patrimoine végétal des villages : protection du patrimoine végétal remarquable (ex : tilleuls sur les places, arbres et alignements remarquables...), intégration du végétal dans la composition ou le réaménagement des espaces publics (places, aires de

stationnement...), et plus particulièrement les essences locales tels que l'orme ou le charme, maintien des usoirs existants ;

- la préservation, voire la reconstitution des ceintures vertes et tours de village qui les bordent ;
- la préservation et la valorisation des mares au sein des villages.

Tous ces éléments sont essentiels à la qualité du cadre de vie, au maintien de la biodiversité et à la gestion des eaux de pluie.

Porter attention à l'intégration des nouvelles opérations dans le respect du caractère rural du territoire

La communauté de communes et les communes veilleront à

- concevoir des extensions urbaines pensées, en harmonie avec le grand paysage qui les entoure dans le respect de la topographie des sites ;
- préserver des espaces de respiration au cœur des villages, c'est-à-dire des parcelles non construites au sein des enveloppes urbaines, contribuant à la qualité paysagère des villages ;
- soigner l'intégration paysagère des extensions urbaines, conforter les ceintures vertes existantes et les réinterpréter dans les nouvelles opérations d'ensemble quelles que soient leurs vocations (habitat, équipement, activité...) ;
- organiser le tissu urbain autour d'espaces publics de qualité et générateurs de lien social.

Modérer l'artificialisation de foncier agricole et naturel

par la définition d'un équilibre entre développement urbain et protection des espaces agricoles et naturels.

En matière d'habitat, l'objectif de diminution de la consommation de la ressource foncière est d'environ 1/3, passant ainsi d'une consommation moyenne de 9 ha/an (sur la base de la consommation de ces 15 dernières années), à 6 ha/an à l'horizon 2032.

Plusieurs leviers permettront d'atteindre cet objectif, notamment :

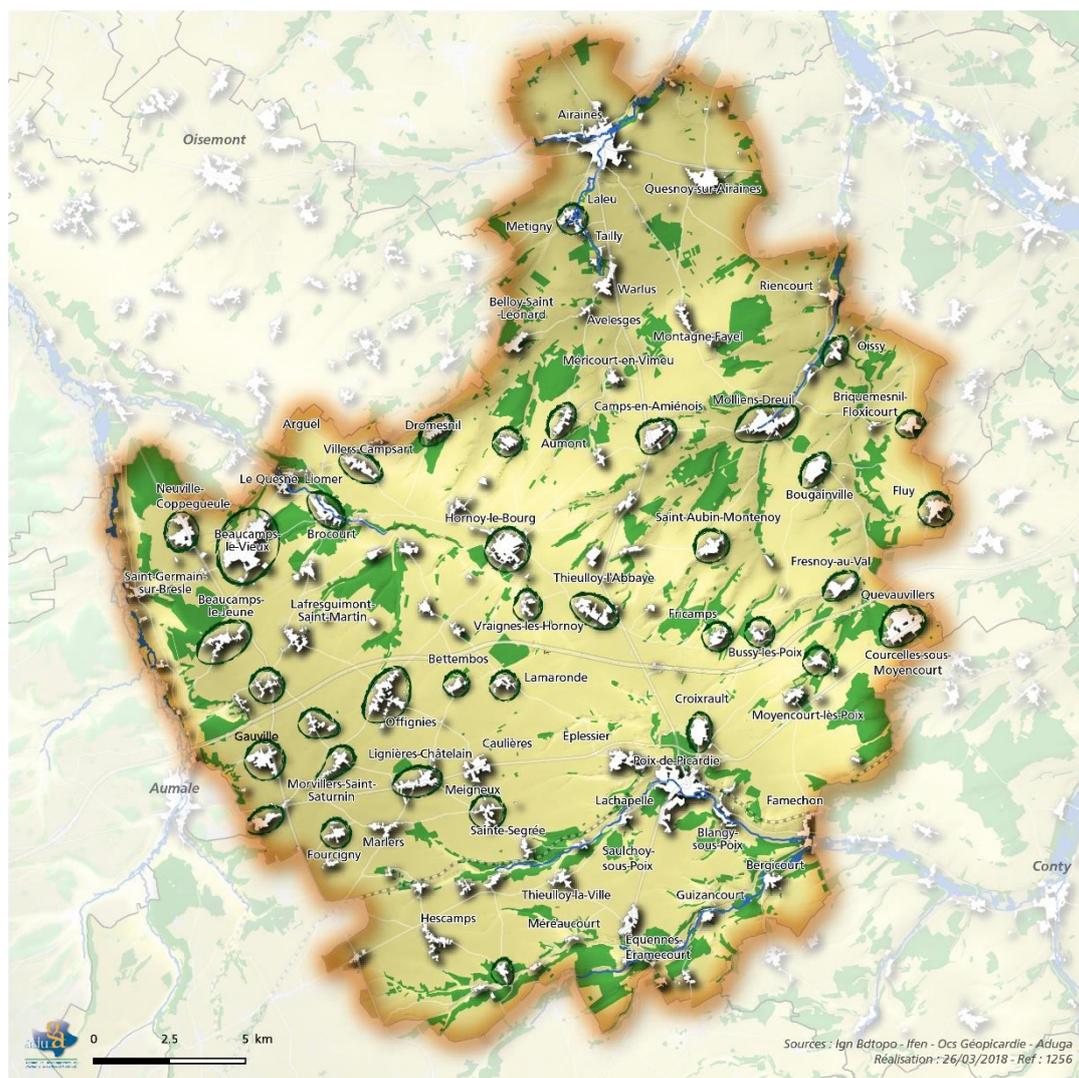
- l'investissement prioritaire des espaces déjà urbanisés, à hauteur de 65% de la consommation d'espaces rendue nécessaire pour atteindre les objectifs que se fixe l'intercommunalité en termes de production de logements (récupération de logements vacants, reconversion de bâtiments existants (mutation, réhabilitation, requalification de bâtis ou friches existants), comblement des dents creuses) ;
- la définition d'extensions urbaines raisonnées, correspondant aux 35% restants de la consommation nécessaire (limitation de surface, typologies de bâtis plus optimales, densité en compatibilité avec celles affichées dans le SCOT), des ou de certains bourgs en adéquation avec l'attractivité du territoire intercommunal.

Par ailleurs, la consommation d'espaces dédiée aux activités économiques sera encadrée, à hauteur de 150 ha en extension de l'enveloppe urbaine, dont 2/3 urbanisables de suite et 1/3 à long terme.

Cette consommation est induite par le développement économique singulier de la communauté de communes avec notamment, la création de la zone d'activités de la Mine d'Or, représentant à elle seule 56% de cette consommation, projet ambitieux induit par la réalisation de l'A29 en 2005 et d'un échangeur autoroutier à Croixrault.

Hormis ce projet d'envergure, sur le reste du territoire, la consommation moyenne d'espaces à vocation d'activités économiques sera d'environ 4.4 ha/an (contre 7.2 ha/an sur la base de la consommation de ces 15 dernières années).

CARTE 2 : Respecter la ruralité du territoire



 Soutenir l'activité agricole

 Préserver ou restaurer les ceintures vertes

 Préserver et mettre en valeur le patrimoine local

 Porter attention à l'intégration des nouvelles constructions et réinvestir les espaces publics

3. VALORISER LES ESPACES NATURELS ET MAINTENIR LA DIVERSITE PAYSAGERE

Entre plateaux et fonds de vallée humide, la présence de plusieurs cours d'eau, de boisements importants, de larris et de systèmes bocagers confère au Sud-Ouest amiénois une richesse naturelle contribuant à la biodiversité du territoire et influençant très largement sur sa qualité paysagère. Il convient de protéger, préserver, et valoriser ce patrimoine naturel et paysager remarquable.

Préserver, voire protéger les milieux naturels remarquables

Nombre de ces espaces sont désignés site Natura 2000 ou sont inventoriés comme ZNIEFF ou Espaces Naturels Sensibles. Les communautés de communes et les communes veilleront à :

- protéger de l'urbanisation les cours d'eau et les zones humides associées : zones à dominante humide (SDAGE) et zones humides (SAGE de la Bresle), favoriser le maintien d'une activité agricole et encadrer, en adoptant des règles adaptées, les éventuels projets de constructions ou d'aménagements, notamment à vocation touristique ;
- préserver les pelouses calcicoles (larris) en favorisant le maintien de l'activité d'élevage extensif ;
- protéger les massifs forestiers, boisements et systèmes bocagers du territoire ;
- préserver les éléments plus ponctuels tels que les talus et rideaux boisés, les haies, les mares...

Protéger et reconstituer les continuités écologiques

La communauté de communes entend renforcer la trame verte et bleue en préservant et en recréant les continuités écologiques qui maillent le territoire. Pour se faire, la collectivité et les communes contribueront à :

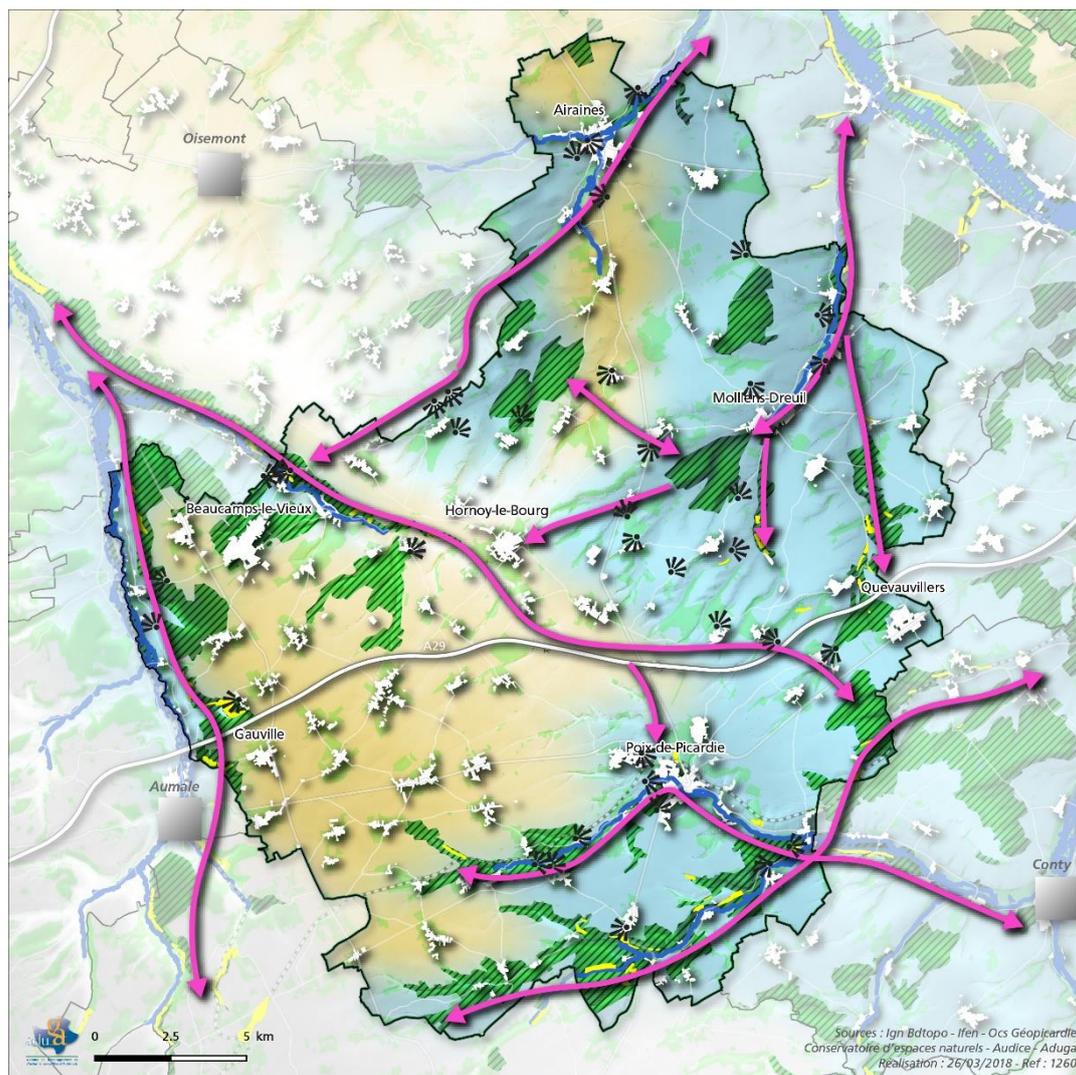
- protéger les réservoirs de biodiversité recensés sur le territoire et leurs liaisons, notamment les différentes vallées humides, les larris et les boisements remarquables ;
- préserver les corridors écologiques fonctionnels en freinant leur fragmentation par l'urbanisation ou par des infrastructures de transports et maintenir un réseau de bosquets et de haies suffisamment dense ;
- recréer des corridors écologiques lorsque les connexions entre les réservoirs de biodiversité n'existent pas ou sont fragilisés, notamment au niveau du passage de l'A29.

Appuyer le projet de territoire sur la structure paysagère et écologique du Sud-Ouest amiénois

En complément de l'intégration des nouvelles opérations dans le respect du caractère rural du territoire, la communauté de communes et les communes veilleront à :

- respecter les caractéristiques inhérentes aux différentes entités paysagères dans la conception des projets urbains, notamment les limites entre ces différentes entités et les sensibilités environnementales existantes ;
- respecter les perspectives et les cônes de vue très amples qu'offrent la topographie et les paysages du territoire dans les réflexions d'aménagement, notamment pour l'intégration des nouvelles constructions, les mettre en valeur pour favoriser la découverte des paysages ;
- respecter les morphologies urbaines du territoire (village bosquet, village de fond de vallée...) dans la conception du développement urbain, notamment pour les extensions urbaines.

CARTE 3 : Valoriser les espaces naturels et maintenir la diversité paysagère



Protéger les milieux naturels

-  Larris
-  Forêts et boisements assurant une fonction de réservoir de biodiversité
-  Bocages et autres boisements
-  Cours d'eau

Protéger et reconstituer les continuités écologiques

-  Corridors écologiques

Entités paysagères

-  Plateaux
-  Vallées

Appuyer le projet de territoire sur la structure paysagère et écologique du Sud-Ouest Amiénois

-  Respecter les points de vue remarquables
-  Respecter les sensibilités environnementales et les morphologies urbaines dans la conception du développement urbain

4. PORTER ATTENTION AUX RISQUES SUR LE TERRITOIRE, PRESERVER LES RESSOURCES

Le territoire du Sud-Ouest amiénois est soumis à différents types de risques qu'il convient d'intégrer dans les choix d'aménagement et dans la construction. Le plan local d'urbanisme devra permettre de limiter l'exposition des personnes et des biens aux principaux risques recensés. La communauté de communes doit également veiller à la protection et la gestion de la ressource en eau.

Prendre en compte les préconisations du schéma de gestion des eaux pluviales

Un schéma de gestion des eaux pluviales est en cours d'élaboration sur le territoire de la communauté de communes. De nouveaux aménagements permettant de limiter les risques au sein des espaces bâties seront éventuellement préconisés. La communauté de communes et les communes veilleront à mettre en œuvre les aménagements et les mesures préventives face aux risques.

Tenir compte de la spécificité des risques existants (ruissellements et coulées de boue, inondations et mouvements de terrain) dans les choix d'urbanisme

Plusieurs objectifs et mesures seront poursuivis :

- préserver de l'urbanisation les zones inondables recensées dans le PPRI de la Vallée de la Somme et de ses affluents et dans l'Atlas des zones inondables de la Bresle ou de toutes zones inondables non recensées par un document approuvé mais connues ou suspectées par les communes ;
- prendre en compte les risques de ruissellement dans la localisation et l'aménagement de secteurs à urbaniser et éventuellement mettre en place des mesures préventives le cas échéant ;
- mettre en place une réglementation adaptée tenant compte des risques existants de remontée de nappes phréatiques ;
- développer la connaissance et la prise en compte du risque de mouvement de terrain lié à la présence de cavités souterraines ;
- établir une réglementation adaptée tenant compte des risques d'aléa retrait/gonflement des argiles dans les secteurs les plus à risques.

Limiter le ruissellement, favoriser l'infiltration des eaux pluviales

A cette fin, il conviendra :

- de maintenir et entretenir les éléments de gestion des eaux pluviales significatifs : mares, fossés, noues... ;
- de maintenir les systèmes végétatifs et zones tampons jouant un rôle dans la gestion pluviale : alignements d'arbres, haies, boisements, espaces de transition entre les espaces bâtis et la plaine agricole ;
- de prévoir les aménagements nécessaires permettant de retenir l'eau à la source dans les secteurs sensibles aux risques.

Garantir la qualité des eaux souterraines et sécuriser la ressource en eau potable

Le territoire présente plusieurs captages d'eau potable dont certains sont « grenelle » (mesure de protection des aires d'alimentation des captages les plus menacés par les pollutions diffuses) et d'une zone à enjeu eau potable définie par le SDAGE Artois-Picardie. Face à la vulnérabilité de la ressource, plusieurs mesures doivent être mises en place :

- prendre en compte les périmètres de protection des captages d'eau potable dans les choix d'urbanisme et dans la réglementation adoptée, et dans les politiques agricoles conduites localement ;
- soutenir les actions de lutte contre les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation de captages (AAC) ;
- préserver les paysages et les milieux naturels, les systèmes végétatifs et les zones de transition participant à la préservation de la ressource en eau ;
- favoriser le recours aux techniques alternatives au plus près des surfaces émettrices pour la gestion des eaux pluviales avec une attention particulière à la gestion des futurs aménagements publics, notamment en ce qui concerne le stationnement ;
- demander la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouvelles constructions ;
- poursuivre la mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectif, afin de limiter la pollution des milieux aquatiques et des nappes phréatiques.

5. MAINTENIR L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE

La communauté de communes participe à l'ambition collective exprimée par le pays du Grand Amiénois à savoir la production de 32 000 logements supplémentaires sur la période 2012-2032. Pour le Sud-Ouest amiénois, cela représente un effort d'environ 1500 logements à compter de la date de mise en œuvre du PLUI. La répartition de la production de logements répond à un principe de renforcement de l'armature territoriale du Sud-Ouest amiénois.

Produire environ 1500 logements répartis de façon à renforcer l'armature territoriale et à maintenir à minima le niveau de la population de chaque secteur et de chaque commune

La production de logements devra répondre aux besoins liés aux tendances démographiques du territoire (dessalement, vieillissement) et à l'évolution du parc de logements.

Il sera ainsi nécessaire de produire environ 930 logements pour maintenir le niveau de population actuel (prise en compte du dessalement, renouvellement du parc et maintien d'une fluidité du marché).

En complément, pour assurer la croissance démographique du Sud-Ouest amiénois et atteindre entre 22 500 et 23 000 habitants, environ 570 logements seront nécessaires.

La production de logements ne consistera pas uniquement à construire des logements neufs mais également à remettre sur le marché des logements vacants et à reconverter des bâtiments existants en logements (mutation / réhabilitation / requalification de bâtis ou de friches existants).

La territorialisation de la production de logements est réalisée à l'échelle de 6 secteurs polarisés (cf. carte 4, à noter que le secteur de Gauville n'a pas de pôle, le pôle étant Aumale situé en dehors du territoire intercommunal), l'objectif étant de pérenniser l'armature du territoire.

La production de logements nécessaire au maintien de la population dans chaque secteur et chaque commune est assurée.

La production de logements nécessaire à la croissance de la population est répartie selon les 6 secteurs avec une intensité qui est fonction de l'attractivité territoriale de chacun. Ainsi, bien qu'un effort de production et une croissance de la population sont projetés pour chaque secteur, les secteurs situés sur la façade Est du Sud-Ouest amiénois bénéficieront d'une production plus importante (secteurs situés dans l'air urbaine d'Amiens, présence des pôles structurants du territoire, desserte en transports en commun).

La volonté d'affirmation du fonctionnement multipolaire du territoire se traduira, au sein de chaque secteur, par une production plus intense dans le pôle que dans les communes rurales.

Au sein de chaque secteur, un principe de répartition des logements entre les communes rurales qui disposent de plus de gisements fonciers pourra être adopté.

Stabiliser le nombre de logements vacants

Le nombre de logements vacants sur le territoire recommence à progresser ces dernières années, signe que le marché se détend. Un objectif de la communauté de communes est donc de stabiliser ce nombre afin d'en diminuer le taux, soit un taux ramené de 7.5% à 6.5%.

Baisser de 1 point le taux de vacances représente une centaine de logements à produire en sortie de vacances.

Réinvestir les espaces publics comme composante d'une politique plus large de maintien de lien social

L'attractivité du territoire repose en partie sur des espaces publics de qualité, accessibles par tous publics, fédérateurs des enfants aux aînés, et support d'une vie associative dynamique. La communauté de communes souhaite créer du lien entre les habitants, toutes générations et milieux

sociaux confondus, l'objectif étant que ces espaces deviennent ou redeviennent des lieux d'entraide, de coopération, de « bien vivre » et de lutter contre l'isolement. Seront ainsi encouragés :

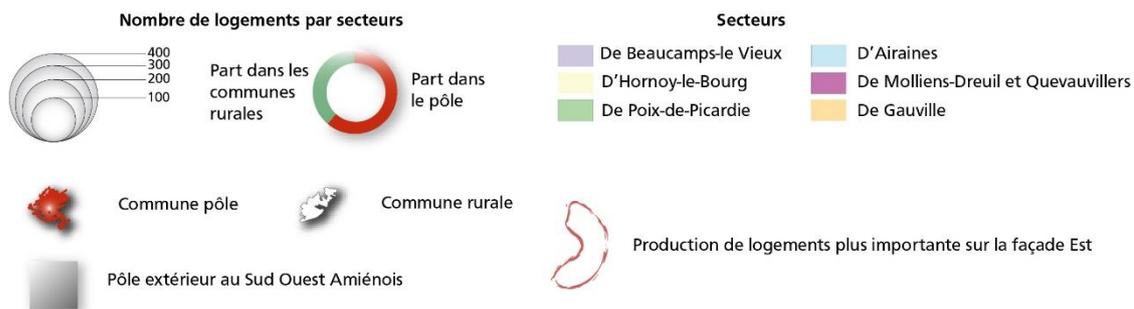
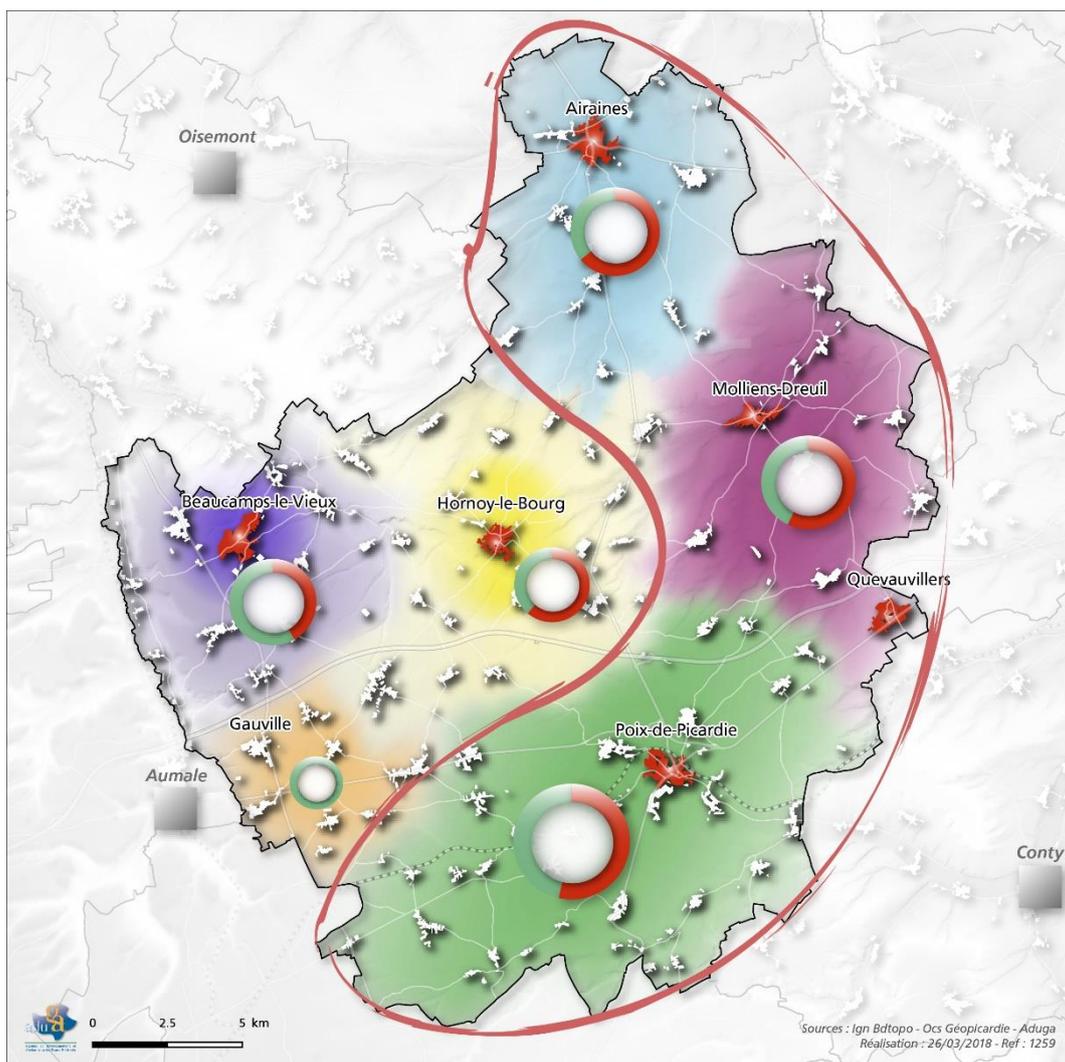
- la valorisation ou la création d'espaces publics, lieux de rassemblement et de convivialité, notamment à proximité des équipements publics ou des édifices remarquables (squares, aire de jeux...);
- la requalification des anciens équipements (cafés, écoles, mairies...)
- le soutien au milieu associatif : mise à disposition de locaux, sponsoring...
- le maintien de services publics de proximité (les communes : relais de l'information auprès des habitants);
- le renforcement de la communication, notamment à travers les sites internet de la communautés de communes et des communes.

Tenir compte des nuisances potentielles dans les choix d'urbanisme

Outre la prise en compte des risques éventuels dans les choix d'urbanisme (cf. orientation 4), La communauté de communes et les communes veilleront à :

- concevoir le développement urbain en prenant en compte les nuisances identifiées sur le territoire : nuisances sonores à proximité des axes routiers très fréquentés, nuisances olfactives éventuelles sous vents dominants de certaines activités ;
- informer sur la présence de sites industriels et activités de service, en activité ou non, recensés par la base de données nationale BASIAS et sur la nécessité de qualifier la faisabilité du projet au regard d'une éventuelle pollution.

CARTE 4 : Répartition de la production de logements entre secteurs et entre le pôle et les communes rurales de chaque secteur



6. ORGANISER ET DEVELOPPER L'OFFRE ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET ARTISANALE EN RENFORÇANT L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE

L'armature urbaine multipolaire du Sud-Ouest amiénois conditionne l'environnement économique, commerciale et artisanale du territoire. Apparaissent des enjeux en termes de maillage et d'accessibilité des commerces, de complémentarité et d'attractivité de l'offre commerciale et économique. A travers ses actions de développement, la communauté de communes souhaite valoriser les présentes sur son territoire, encourager leur modernisation et renforcer son attractivité territoriale.

Miser sur le potentiel de développement de la Mine d'Or tout en organisant les complémentarités avec les bourgs-centres, réduire l'évasion commerciale

La ZAC de la Mine d'Or, au pied de l'échangeur autoroutier, constitue un projet phare avec une visibilité forte. La communauté de communes souhaite poursuivre la valorisation de cette offre de foncier économique avec pour objectifs l'accompagnement du développement d'un pôle de loisirs mais aussi la définition d'un projet commercial qualitatif et cohérent avec les autres activités. L'objectif est de réduire l'évasion commerciale vers l'extérieur, notamment Amiens et Abbeville, et principalement sur les dépenses non alimentaires. Ainsi, les typologies d'achats tels que l'occasionnel lourd / exceptionnel seront privilégiées.

Une complémentarité de cette offre avec les bourgs centres doit être trouvée. Le territoire a besoin d'implantation de nouvelles enseignes sur le territoire, aussi bien sur l'offre alimentaire qu'en non-alimentaire.

Redynamiser et moderniser l'appareil commercial et artisanal des bourgs centres, réinventer le commerce de proximité

En cohérence avec la volonté de revaloriser les bourgs centres (cf orientation 1) et pour renforcer cette ambition, la communauté de communes souhaite redynamiser et moderniser l'appareil commercial et artisanal des bourgs. A ce titre, elle continuera d'apporter son soutien aux commerces de proximité dans leur concours au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac).

Plusieurs mesures peuvent pallier la difficulté à trouver des repreneurs pour les commerces des centres-bourgs, par exemple :

- inciter à maîtriser les loyers, aider à la reprise de commerces (via une aide financière),
- utiliser le droit de préemption sur les baux commerciaux ;
- améliorer l'environnement commercial pour redevenir attractif.

Une réflexion pourra être menée à ce sujet.

La communauté de communes et les communes encourageront par ailleurs :

- l'expérimentation de formes innovantes de commerce, notamment de boutiques éphémères (ex : concepts commerciaux permettant un renouvellement constant de l'offre et de découvertes de produits, notamment locaux) ;
- le développement des circuits courts, de l'offre d'achat de produits issus du terroir (type « halle au frais ») et du commerce itinérant ;
- le développement de points de retrait du e-commerce sur le territoire, en s'appuyant prioritairement sur des équipements et services existants ;
- une adaptation des commerces aux modes de vie des habitants, par exemple, en ouvrant les commerces sur des horaires décalés, plus particulièrement pour les achats alimentaires.

Soutenir le maintien d'une diversité commerciale et d'une offre de services dans les villages

La faible densité commerciale du territoire est compensée par le commerce ambulant qui dessert la majorité des communes. La communauté de communes et les communes veilleront à :

- pérenniser les commerces ambulants ;

- maintenir une offre de livraison des produits alimentaires notamment pour les personnes isolées ;
- développer les services de proximité type portage à domicile.

Favoriser les implantations économiques sur le territoire

La communauté de communes souhaite maintenir et favoriser le développement des activités existantes mais également permettre l'implantation de nouvelles activités sur le territoire, notamment dans le tissu mixte. La réglementation adoptée permettra donc le maintien et l'installation de nouvelles activités sans nuisances ni dangers pour les habitations existantes (artisans, commerces, services et bureaux).

Outre la ZAC de la Mine d'Or, le développement économique pourra également s'appuyer sur les autres zones d'activités du territoire, notamment celles de Poix de Picardie, Airaines, Hornoy le Bourg, Beaucamps le Vieux, Quevauvillers et de Gauville, pouvant répondre à des besoins locaux.



7. **Penser le développement économique et la transition énergétique en encourageant l'innovation**
8. **Développer et valoriser les atouts touristiques du territoire**
9. **Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens**

Les autres orientations du PADD permettant d'atteindre cette ambition :

2. **Respecter la ruralité du territoire**

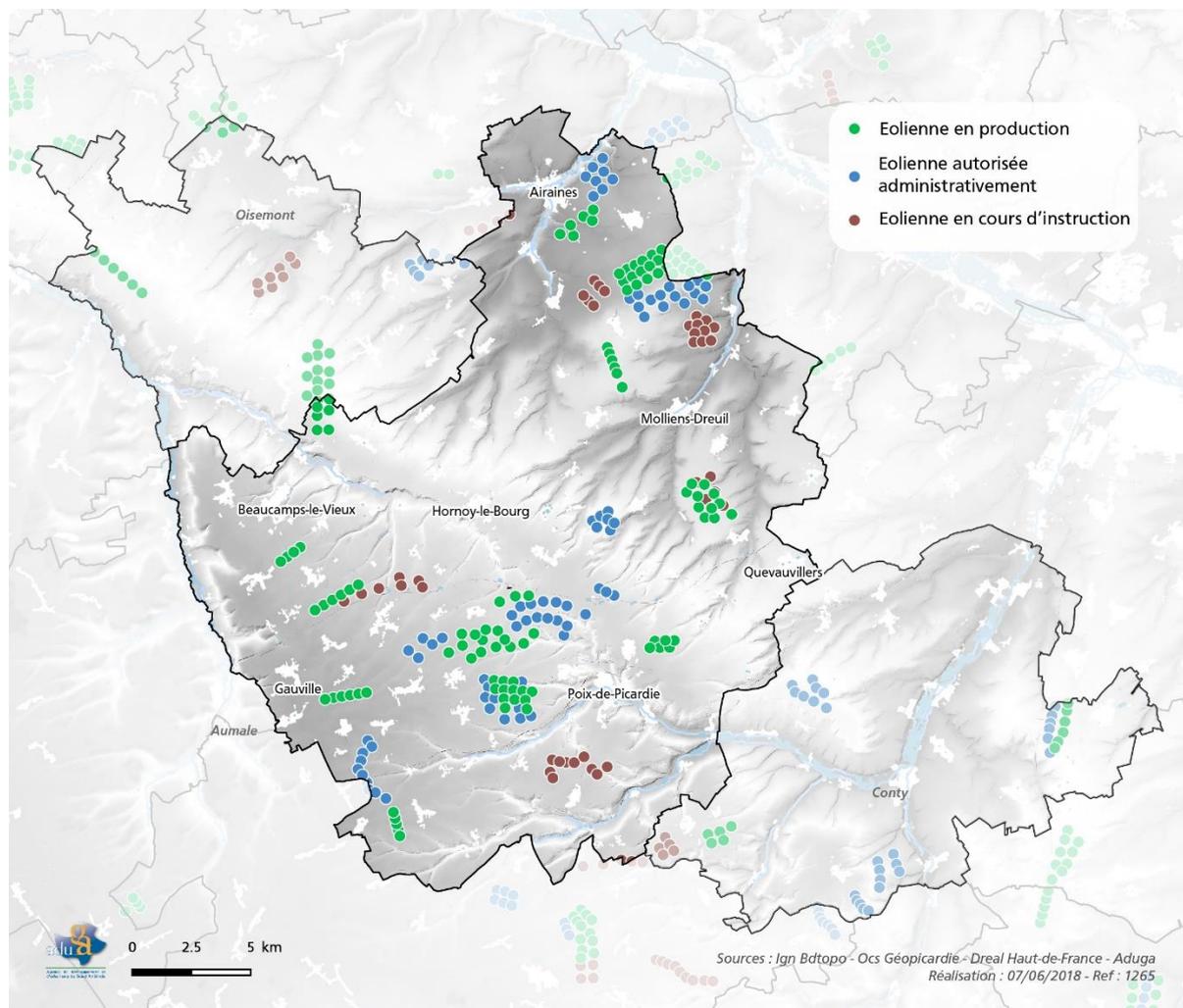
7. PENSER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE EN ENCOURAGEANT L'INNOVATION

Le Sud-Ouest amiénois possède une agriculture performante, une activité d'élevage bien présente, et vit les prémices d'une économie verte tournée vers la production d'énergie et l'écoconstruction. La communauté de communes entend tirer parti de ses atouts indéniables pour développer une compétitivité économique et énergétique sur son territoire. La stratégie économique du territoire se veut innovante et vise son inscription sur l'environnement économique à long terme, les enjeux étant de créer de l'emploi, de valoriser les filières locales tout en cherchant à être compétitif en matière de transition énergétique.

Favoriser la mutation du développement des énergies renouvelables locales: de l'éolien vers la méthanisation et d'autres sources d'énergie

Sur le territoire du Sud-Ouest amiénois, le développement de l'éolien a déjà largement contribué au développement des énergies renouvelables. Face à cette sur-densification de l'éolien sur le territoire, et dans un principe de préservation de la qualité des paysages et du cadre de vie, la communauté de communes souhaite réguler son développement en favorisant l'éolien public.

CARTE 5 : Etat de l'implantation et des projets éoliens dans le Sud-Ouest amiénois en date de mai 2018



Elle entend désormais contribuer à la transition énergétique en développant d'autres sources d'énergies renouvelables dont notamment la méthanisation. Au regard du potentiel en énergie biomasse, le Sud-Ouest amiénois présente en effet toutes les caractéristiques et les conditions au développement de cette énergie alternative.

La communauté de communes encourage et/ou porte ainsi plusieurs actions en faveur du développement des énergies vertes :

- la valorisation des potentiels énergétiques locaux (connaissance des besoins en énergie et les gisements (biomasse)) ;
- l'expérimentation et le développement d'unités de méthanisation, voire de méthanation ;
- le développement de réseaux de chaleur (réseau existant et à créer issu de la méthanisation).

L'implantation de centrales solaires sur les bâtiments agricoles, industriels, commerciaux et sur les équipements sera en outre autorisée. Une réflexion sur le développement de cette énergie renouvelable sur certaines friches répertoriées sur le territoire pourra être menée.

Accompagner l'agriculture du futur

En lien avec le développement des projets de méthanisation, la communauté de communes et les communes encourageront :

- le développement des nouvelles cultures légumières ;
- l'expérimentation de nouvelles techniques de culture ;
- la création d'outils de transformation (transformation sur place de viande, produits laitiers, ou produits issus de la culture céréalière...).

Développer des filières innovantes

La communauté de communes s'engage à soutenir et développer les filières et projets innovants sur le territoire. A cette fin, plusieurs mesures, en émergence ou en réflexion, sont envisagées :

- créer et animer le « cluster vert » en encourageant le croisement de filières en rapport avec la biomasse tel que par exemple la filière éco-matériaux, les énergies vertes, l'agriculture du futur et le tourisme vert ;
- implanter un lieu de recherche et de formation (campus vert) en lien avec les filières structurées sur le territoire ;
- accompagner les entreprises innovantes dans leur développement (mise en réseau, communication, recherche de subventions, appels à projet, etc.).

Développer des solutions personnalisées et mutualisées pour l'accueil des entreprises

La communauté de communes souhaite favoriser l'implantation de nouvelles activités et entreprises sur son territoire. Elle souhaite notamment accompagner la création d'entreprises, le développement des TPE-PME déjà présentes sur le territoire, l'auto-entrepreneuriat mais également permettre le télétravail en offrant les conditions optimales à sa réalisation. Les solutions personnalisées pour l'accueil de ces entreprises passeront par le développement d'une offre immobilière diversifiée et innovante (ex : hôtel pépinière, tiers-lieux).

8. DEVELOPPER ET VALORISER LES ATOUS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

Le territoire du Sud-Ouest amiénois, encadré par des sites touristiques majeur (Amiens, Baie de Somme, circuit du souvenir...), peut tirer profit des flux touristiques effectués à l'échelle du département. Le patrimoine bâti, les paysages et les milieux naturels remarquables dont il bénéficie sont propices au développement du tourisme vert, composante de l'économie verte en général. Pour valoriser ce potentiel touristique, plusieurs actions peuvent être menées :

Créer des « pôles d'attractivité » autour du patrimoine culturel et naturel

Il s'agira de compléter et de mettre en réseau l'offre autour des sites touristiques afin de constituer de véritables pôles d'attractivité touristique sur le territoire. La combinaison de plusieurs pistes d'action permettra d'atteindre cet objectif :

- la protection et mise en valeur des sites remarquables et de leurs abords et les points de vue ;
- le développement des activités récréatives autour de ces sites (randonnées, loisirs, lieux de visite, ...)
- la valorisation des savoir-faire locaux (productions locales, artisanats...), des différentes foires et événements sur le territoire ;
- la création d'infrastructures d'accueil (hébergement, restauration).

Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des sites touristiques

Cet objectif implique :

- l'aménagement de nouveaux accès ou stationnements à proximité des sites d'intérêt ;
- la création d'une signalétique touristique (hébergements touristiques, sites de visite, patrimoine, activités de loisirs...).

Développer les infrastructures touristiques et les services, organiser les mobilités touristiques à l'échelle du pôle métropolitain

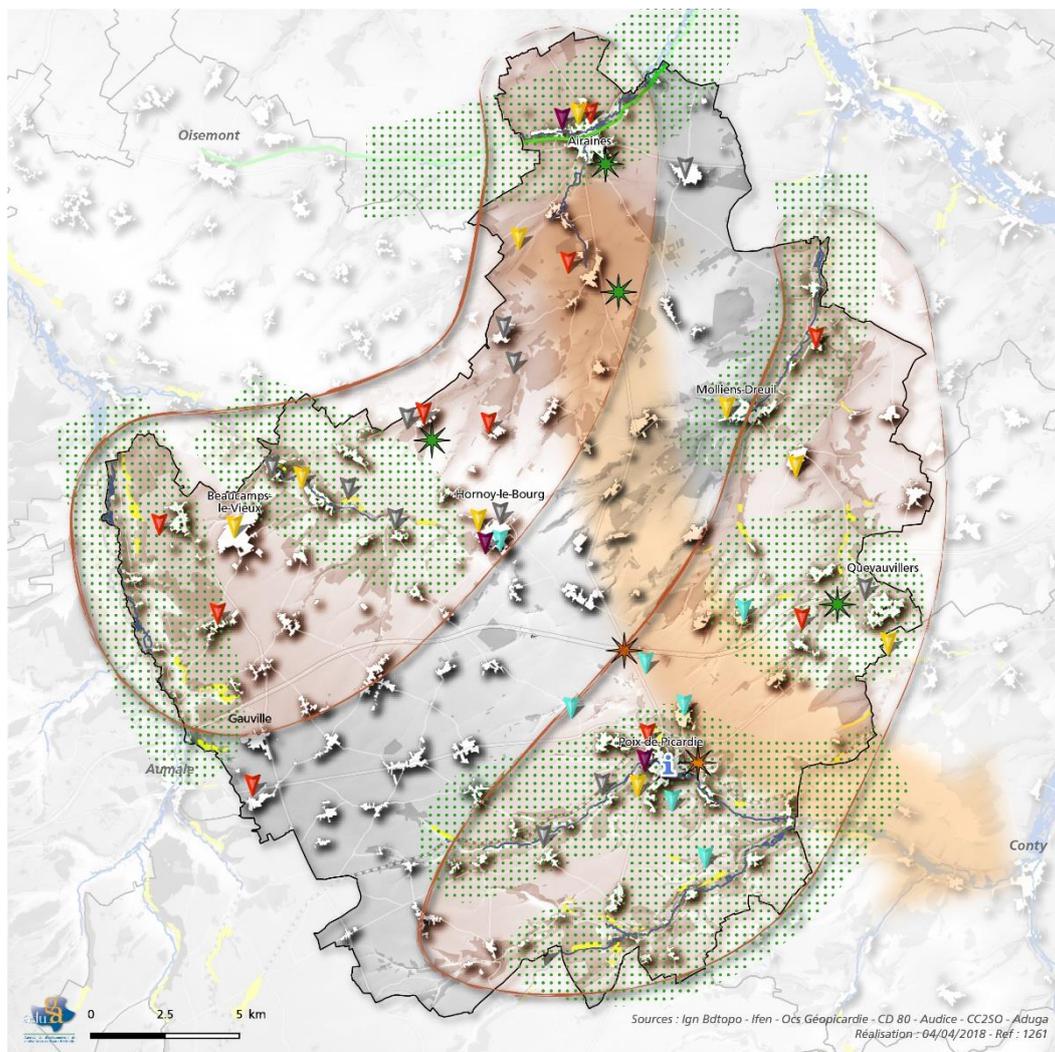
La valorisation touristique du territoire s'accompagnera d'un développement de l'offre d'équipements et de services à vocation touristique. L'organisation des mobilités touristiques en est également une composante, sur le territoire de Somme Sud-Ouest mais également plus largement, à l'échelle du pôle métropolitain dont une des actions sera d'élaborer et d'animer un projet touristique collectif en coordination avec les projets respectifs des collectivités. Le Plan de Mobilité Rurale en cours d'élaboration sur le territoire de Somme Sud-Ouest aborde également l'accès aux pôles de loisirs et aux sites d'intérêt touristique du territoire. A cette fin, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- développer l'offre de restauration et d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement à proximité des sites attractifs, accessibles sur tout ou partie de l'année, notamment en période estivale (favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti, prévision d'un ou plusieurs emplacements pour l'accueil de camping-car...)
- articuler l'offre touristique et l'offre de transport, notamment de transport en commun. Le recours aux déplacements alternatifs à la voiture solo grâce à des aménagements adaptés aux modes doux et la réalisation d'aire de covoiturage à proximité des sites touristiques seront également recherchés ;
- organiser un itinéraire de découverte du territoire entre les deux coulées vertes (Conty et Airaines) en passant par Poix de Picardie. Entre aménagements cyclables à proximité des bourgs et itinéraires jalonnés empruntant le réseau de voies communales et de chemins ruraux du territoire, l'objectif est d'inviter, sur le parcours entre Conty et Airaines, à la découverte des sites touristiques, des paysages remarquables, des différentes manifestations et autres curiosités du Sud-Ouest amiénois et plus largement de Somme Sud-Ouest.

Mettre en réseau l'offre touristique dans une logique de circuits thématiques

La communauté de communes entend favoriser la découverte du territoire par la mise en réseau des principaux points d'intérêt du territoire. Ainsi, la création de circuits de découverte thématiques ou la mise en valeur des circuits existants est envisagé (circuit des halles, des châteaux, des maisons de maîtres, des souterrains, des parcs et jardins...).

CARTE 6 : Valoriser le potentiel touristique du Sud-Ouest amiénois



Protéger et mettre en valeur les patrimoines

 Paysages remarquables

 Site touristique ouvert à la visite

 Autre curiosité

 Larris

Développer les activités récréatives autour de ces sites et développer l'offre d'hébergement et de restauration

 Sports et loisirs

 Manifestation

 Coulée verte



 Bureau d'information touristique

 Point de vue

Organiser les mobilités touristiques

 Organiser un itinéraire de découverte du territoire

 Articuler offre touristique et offre de transport

 **Mettre en réseau l'offre touristique dans une logique de circuits thématiques**

9. POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU PARC DE LOGEMENTS ANCIENS

Dans sa recherche d'excellence, d'innovation et de contribution à l'atteinte des objectifs en matière de transition énergétique fixés au niveau national, la communauté de communes Somme Sud-Ouest entend poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens.

Accompagner les ménages (techniquement et financièrement) dans leurs projets d'amélioration énergétique

Cet objectif constitue une priorité de la politique de l'habitat intercommunale. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la communauté de communes s'étant achevée depuis peu, la collectivité travaille à la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général sur son territoire. Les enjeux de l'opération sont triples :

- lutte contre la précarité énergétique ;
- lutte contre l'habitat indigne ;
- préservation du patrimoine (torchis notamment).

En parallèle, la communauté de communes poursuivra son rôle de relai des politiques nationales, régionales ou départementales visant à encourager les travaux de rénovation énergétique et à remédier aux situations d'indignité du logement.

Plus généralement, pour les constructions nouvelles ou existantes, quelle que soit la destination des bâtiments, la communauté de communes encouragera à respecter les nouvelles normes environnementales favorisant la performance énergétique, à travers notamment un règlement adapté.



1. Permettre aux jeunes de bien grandir sur le territoire
2. Proposer une offre de logements diversifiée répondant aux différents besoins
3. Articuler politique de santé et amélioration du cadre de vie
4. Diversifier l'offre de transports pour favoriser une mobilité durable

Les autres orientations du PADD permettant d'atteindre cette ambition :

5. Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire
6. Organiser et développer l'offre commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité économique
9. Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens

10. PERMETTRE AUX JEUNES DE BIEN GRANDIR SUR LE TERRITOIRE

L'excellence du Sud-Ouest amiénois en termes d'attractivité économique ou résidentielle est également d'être en mesure de proposer des équipements et des services de qualité. L'amélioration de cette offre à destinations des jeunes, pouvoir proposer une continuité éducative de la naissance à la majorité et une égalité des chances par l'amélioration des conditions d'accès à une offre d'enseignement diversifiée, sont autant de mesures participant au développement solidaire et intergénérationnel du territoire.

Permettre aux enfants d'effectuer leur scolarité et parcours de formation sur le territoire dans de bonnes conditions en conduisant une réflexion sur la création d'un lycée interrégional (ou lycée expérimental) en assurant le maintien des Maisons Familiales et Rurales (MFR) et en améliorant la mobilité des jeunes pour un accès facilité aux offres voisines

La communauté de communes et les communes veilleront à :

- conduire la réflexion sur la création d'un lycée interrégional (avec le nord de l'Oise et l'est de la Seine Maritime) pour répondre aux problématiques de déplacements quotidiens importants, d'arrêt précoce de la scolarité ou d'adaptation du parcours scolaire pour contourner ces contraintes ;
- soutenir le maintien et la diversification des formations dispensées par les MFR en prenant en compte les besoins des entreprises du territoire ;
- améliorer la mobilité des jeunes vers les offres extérieures au territoire, notamment vers Amiens ;
- mieux faire connaître l'offre de transports auprès des jeunes pour un accès à la formation facilité ;
- faciliter la mise en place de conditions favorables à la scolarité des enfants en situation de handicap.

Améliorer l'organisation scolaire existante du territoire et créer des pôles jeunesse

Un diagnostic sur l'organisation scolaire va être réalisé à l'échelle de la communauté de communes en vue d'une éventuelle réorganisation. Les objectifs poursuivis sont notamment de réduire les disparités

entre mode d'organisation, améliorer l'offre scolaire et son fonctionnement et réduire les temps de trajets des écoliers.

La communauté de communes envisage en outre la création de pôles jeunesse : lieux d'accueil, d'éducation et d'animation, lieux de loisirs, lieux d'information et d'écoute et espaces de rencontres avec les acteurs associatifs et économiques.

La volonté intercommunale est d'organiser l'offre existante et de créer de l'interconnexion entre les structures.

Développer les politiques jeunesse et associatives en s'appuyant sur le centre social intercommunal et en favorisant un/son rayonnement sur l'ensemble du territoire communautaire

La communauté de communes a récemment pris la compétence du centre social de Beaucamps-le-Vieux. La collectivité souhaite se réapproprier et faire vivre cet espace de vie social.

Par sa mise en œuvre, l'objectif sera de favoriser un/son rayonnement sur l'ensemble du territoire communautaire avec la création de deux antennes à Oisemont et Conty.

11. PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE REpondANT AUX DIFFERENTS BESOINS

La communauté de communes conçoit l'élaboration du document d'urbanisme sur le Sud-Ouest amiénois comme l'opportunité de mettre en place une politique intercommunale de l'habitat. Au-delà des objectifs quantitatifs, les 63 communes se mobiliseront pour proposer une offre de logements diversifiée et accessible à tous les habitants. En effet, la structure actuelle du parc de logement (de grands logements, niveaux de prix rendant l'accès au logement parfois difficile) n'est pas forcément en adéquation avec la structure de la population et la composition des ménages sur le territoire (population vieillissante, personnes seules ou couples sans enfants majoritaires). L'objectif est de faciliter les parcours résidentiels des habitants, dans un principe de développement solidaire et intergénérationnel du territoire.

Proposer une offre adaptée aux petits ménages, aux jeunes et aux personnes âgées

La communauté de communes Somme Sud-Ouest souhaite développer l'offre de logement favorisant l'accueil de petits ménages, en demande de mobilité résidentielle, notamment les jeunes, les seniors, les personnes seules... Il s'agit de favoriser la création de logements de petite taille (jusqu'au T3), principalement en locatif (logements communaux, logements locatifs sociaux institutionnels, logements privés conventionnés ou non) mais aussi de développer l'accession sociale ou maîtrisée à la propriété.

Favoriser le « bien vieillir » à domicile

Afin d'anticiper l'augmentation significative du nombre de personnes âgées de plus de 70 ans à l'horizon 2035, la communauté de communes cherchera à :

- adapter le parc ancien public et privé de logements au handicap et à la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- développer une offre nouvelle de logements adaptés pour les personnes âgées et/ou handicapées (accès, confort et taille des logements) prioritairement à proximité des équipements et des services.

Répondre aux besoins des personnes modestes

Pour répondre à la demande des ménages à la recherche de logements, la communauté de communes compte soutenir le développement du parc locatif et les initiatives des communes pour développer des logements communaux.

Considérant que la diversification de l'offre de logements est un objectif prioritaire de la politique d'habitat du territoire, la communauté de communes fixe la part de logements locatifs aidés (qui inclut le parc privé conventionné) à 15% de la production globale de logements. Les prescriptions du SCOT concernant les pôles intermédiaires, de proximité et relais seront prises en compte.

Dans les autres communes, le développement de l'offre locative aidée sera établi sur la base du constat que le logement social s'accommode mieux d'une localisation dans les pôles bénéficiant d'un minimum de services tout en intégrant la possibilité d'une production à réaliser dans les communes rurales suivant les besoins et la volonté de chacune des communes. A terme, la communauté de communes Somme Sud-Ouest souhaite globaliser l'offre de logements aidés sur l'ensemble de son territoire dans l'objectif d'attirer plus facilement les bailleurs sociaux.

12. ARTICULER POLITIQUE DE SANTE ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

La communauté de communes a su anticiper par des politiques innovantes certains besoins en corrélation avec les mutations démographiques en émergence du territoire, notamment le vieillissement relativement marqué de la population. Le territoire bénéficie ainsi d'un maillage d'équipements et de services de santé et d'accompagnement aux personnes âgées qu'il convient de conforter. Située aux portes de l'agglomération amiénoise et du CHU, la communauté de communes entend tirer profit de sa situation géographique pour développer sa politique de santé tout en améliorant le cadre de vie.

Aménager un cadre de vie favorable à la santé et au « bien vieillir »

La communauté de communes souhaite poursuivre et valoriser sa politique en matière de santé et de « bien vieillir », faisant partie intégrante de son attractivité. L'aménagement d'un cadre de vie favorable s'effectuera par l'intermédiaire de :

- la politique de l'habitat de la collectivité, en faveur du maintien à domicile des personnes âgées grâce à des logements adaptés ;
- l'offre de mobilité, notamment le transport à la demande (TISOA) ;
- l'aménagement des espaces publics (convivialité, repos, place de la nature).

Maintenir et attirer des professionnels de santé

La communauté de communes envisage de :

- développer de nouvelles infrastructures de soin pluridisciplinaires sur son territoire ;
- miser sur la proximité du territoire avec l'hôpital sud pour « rapprocher les maisons de santé de l'université » (recherche appliquée, expérimentations de nouveaux produits, de nouvelles techniques de soin en milieu rural).

Promouvoir les emplois du secteur sanitaire et social auprès des jeunes du territoire

Dans un contexte de vieillissement de la population et en prévision des besoins à venir, des campagnes de sensibilisation et de promotion des emplois du secteur sanitaire et social pourraient être effectués auprès des jeunes du territoire (collèges, MFR).

Encourager l'usage des nouvelles technologies du numérique auprès des professionnels et des habitants

Pour améliorer le cadre de vie des habitants et être plus attractif, la communauté de communes encouragera l'usage des nouvelles technologies du numérique auprès des professionnels et des habitants, dont notamment la télémédecine, la domotique, objets connectés (chute)...

Se positionner comme territoire d'innovation et d'expérimentation

La communauté de communes envisage le développement des « gérontechnologies », permettant aux personnes âgées de maintenir leur autonomie ou de compenser leurs déficiences fonctionnelles. Outre les mesures citées précédemment, la collectivité réfléchira à un investissement éventuel plus important dans cette filière en émergence qu'il faut structurer.

Elle encouragera également les innovations sociales sur le territoire (accueil en établissement, décroisement des acteurs).

13. DIVERSIFIER L'OFFRE DE TRANSPORTS POUR FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE

La communauté de communes est très investie dans le domaine des transports et de la mobilité. Malgré une desserte du territoire en transports collectifs diversifiée, l'usage individuel de la voiture est privilégié. Le projet intercommunal vise à favoriser l'usage des moyens de locomotion alternatifs à l'usage individuel de la voiture. L'objectif est de faciliter la mobilité des habitants du Sud-Ouest amiénois, en particulier celle des personnes ne disposant pas de véhicule ou ne pouvant pas ou plus conduire, mais également de favoriser le bien-être et la santé de tous.

Prendre en compte les actions du plan de mobilité rurale de Somme Sud-Ouest

Un plan de mobilité rurale, porté par le Syndicat Mixte Pays du Grand Amiénois, est en cours d'élaboration sur le territoire de Somme Sud-Ouest qui est territoire d'expérimentation. L'objectif de ce document est de mieux répondre aux besoins de mobilité en milieu rural dans les conditions les plus avantageuses pour l'intérêt collectif, en favorisant les alternatives à la voitures solo et la complémentarité entre les différents moyens de locomotion. Un objectif du projet intercommunal est de prendre en compte les recommandations et actions du plan de mobilité rurale dans le document d'urbanisme.

Créer des conditions favorables à la pratique de la marche et du vélo au sein des bourgs et villages

A cet effet, la communauté de communes et les communes veilleront :

- à aménager des espaces publics existants (y compris pour les personnes à mobilité réduite) ;
- à localiser des secteurs d'extension en fonction de la distance aux équipements ou arrêts de transports collectifs ;
- à concevoir des extensions urbaines ou des sites de renouvellement prenant en compte les mobilités douces (partage de l'espace public, raccourcis, formes urbaines compactes)

Conforter et développer les alternatives à la voiture solo en lien avec les bourgs, pôles d'activités ou de loisirs

Plusieurs pistes seront envisagées pour permettre aux personnes non motorisées d'accéder plus facilement aux centres-bourgs, pôles d'activités ou de loisirs ou pour encourager les changements de comportement des personnes motorisées :

- conforter TISOA, par une plus grande communication et une meilleure identification des arrêts ;
- compléter TISOA, en développant l'autostop organisé de type rezopouce et/ou le covoiturage de proximité ;
- créer des liaisons cyclables vers les pôles, Aquasoa et la Mine d'Or depuis les villages environnants.

Améliorer les relations avec l'extérieur de la CC2SO en déplacements alternatifs et en rabattement sur l'offre ferroviaire

- étudier avec la région l'optimisation de l'offre Trans'80 (avec éventuellement, un rabattement sur le TER à Poix-de-Picardie) ;
- favoriser l'intermodalité autour des points d'arrêts de transports collectifs ferroviaires ou routiers en y organisant stationnements pour les voitures et deux-roues, dépose-minute, rabattement à pied et en deux-roues (y compris vers les arrêts extérieurs au territoire tels que Longpré-les-Corps-Saints) ;

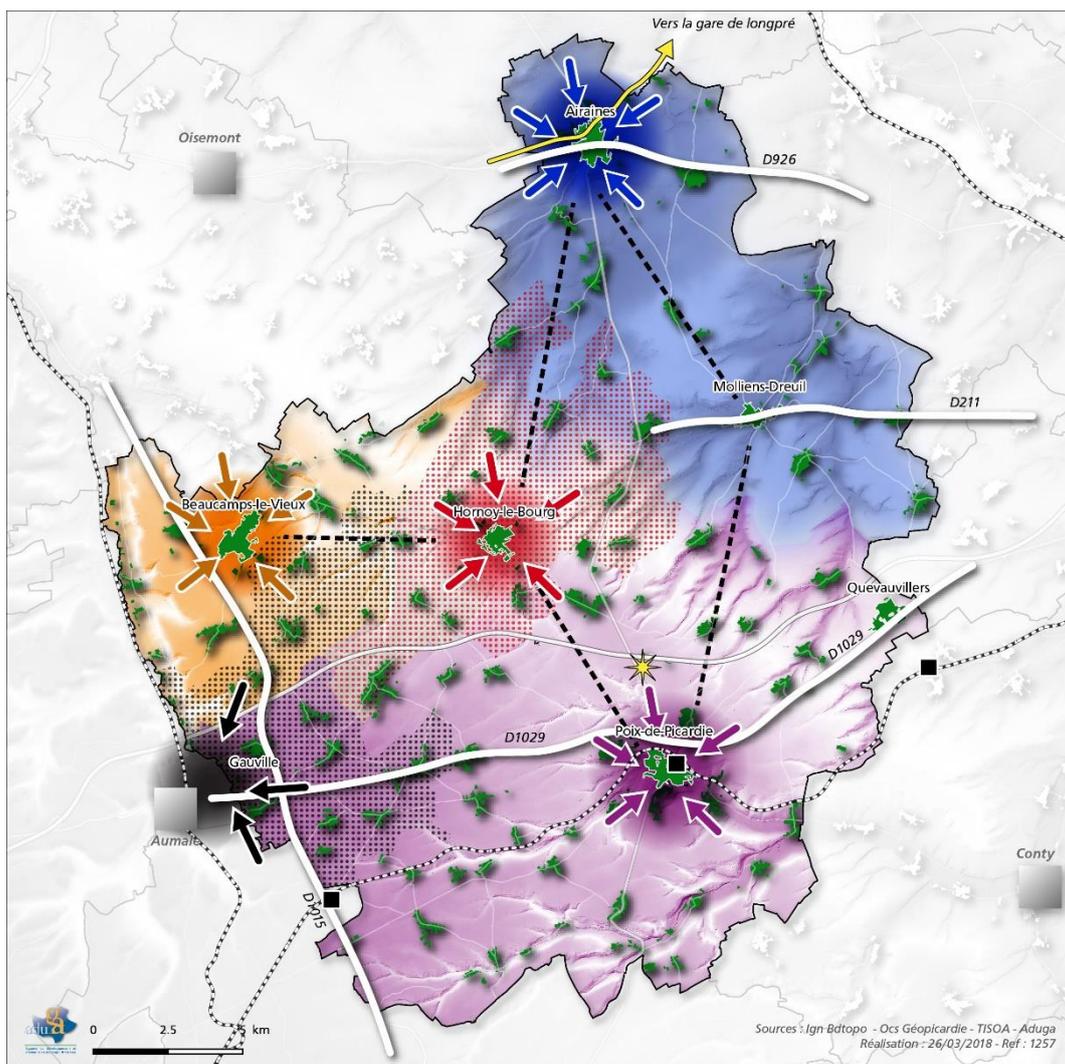
- développer les aires de covoiturage, en particulier à proximité du diffuseur autoroutier de Croixrault et des axes routiers vers Amiens, Rouen, Abbeville, Beauvais, en les articulant de préférence avec la desserte en transports collectifs.

Améliorer la couverture mobile du territoire afin de favoriser les applications numériques de mise en relation de mobilité (covoiturage, autostop organisé...)

La communauté de communes entend faciliter le quotidien des habitants grâce à l'amélioration de la desserte en très haut débit en garantissant l'équité territoriale entre les communes. Outre la volonté d'améliorer la mobilité sur le territoire, il s'agit de développer le numérique pour tous :

- améliorer la couverture et l'accès à la téléphonie mobile ;
- anticiper l'arrivée de la fibre optique chez l'habitant ;
- accompagner les habitants dans l'apprentissage des technologies numériques, notamment pour l'accès aux applications numériques de services et aux services publics dématérialisés.

CARTE 7 : Une mobilité durable prenant appui sur l'organisation territoriale du Sud-Ouest amiénois



 **Créer les conditions favorables à la pratique de la marche et du vélo au sein des bourgs et villages**

Conforter et développer les alternatives à la voiture solo en lien :



avec les bourgs



avec les pôles d'activités ou de loisirs

Améliorer les déplacements vers l'extérieur en déplacements alternatifs



Lieux d'intermodalité avec le train



Secteurs ou axes privilégiés d'implantation d'aires de covoiturage



Liaison cyclable vers le train à valoriser

TISOA

Secteurs de rabattement vers les bourgs



Liaisons entre les bourgs



TABLEAU CROISÉ AMBITIONS/ORIENTATIONS

Lecture transversale des ambitions et des orientations du PADD :

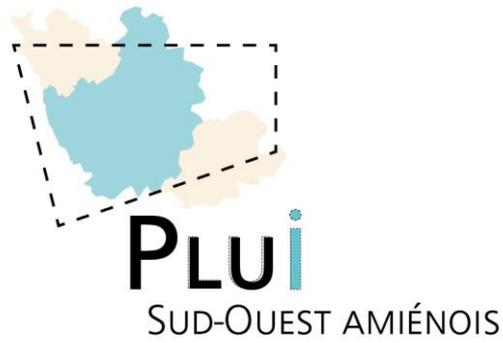
| ORIENTATIONS \ AMBITIONS | UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE | | |
|--|---|---|---|
| | A- Un territoire attractif et équilibré, où il fait bon vivre | B- Un territoire référence en matière d'innovations et d'économie verte | C- Un développement solidaire et intergénérationnel |
| 1. Conforter un maillage de bourgs au service du territoire et de ses habitants | Elevé | Modéré | Moyen |
| 2. Respecter la ruralité du territoire | Elevé | Elevé | Moyen |
| 3. Valoriser les espaces naturels et maintenir la diversité paysagère | Elevé | Modéré | Moyen |
| 4. Porter attention aux risques sur le territoire | Elevé | Modéré | Moyen |
| 5. Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire | Elevé | Modéré | Elevé |
| 6. Organiser et développer l'offre commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité économique | Elevé | Modéré | Elevé |
| 7. Contribuer à la transition énergétique en encourageant l'innovation | Modéré | Elevé | Moyen |
| 8. Développer et valoriser les atouts touristiques du territoire | Moyen | Elevé | Moyen |
| 9. Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens | Moyen | Elevé | Elevé |
| 10. Permettre aux jeunes de bien grandir sur le territoire | Moyen | Modéré | Elevé |
| 11. Proposer une offre de logements diversifiée répondant aux différents besoins | Moyen | Modéré | Elevé |
| 12. Articuler politique de santé et amélioration du cadre de vie | Moyen | Modéré | Elevé |
| 13. Diversifier l'offre de transports pour favoriser une mobilité durable | Moyen | Modéré | Elevé |

Degré de contribution de chaque orientation à répondre à chaque ambition :

Elevé

Moyen

Modéré



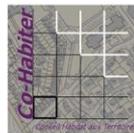
La communauté de communes
Somme Sud-Ouest

accompagnée par
l'Aduga



ingénierie d'intérêt public pour un aménagement
soutenable du Grand Amiénois

avec la contribution des bureaux d'études :
en charge du PLUI



RÉDACTION, CONCEPTION ET RÉALISATION :
Aduga - 60, rue de la Vallée - Immeuble Terralia - 80000 Amiens
Tel : 03 22 22 31 65 / Courriel : contact@aduga.org / www.aduga.org